

Madame Agnès BUZIN
Ministère des Solidarités
et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS

Ploërmel, le 21 mai 2019

Objet : alerte sur un risque de pénurie de médicaments à base de cortisone.

Madame Le Ministre, *Chère Agnès*

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les fortes tensions en approvisionnement des médicaments à base de cortisone sur le territoire national, certains professionnels (médecins, pharmaciens...) craignant même une pénurie à très court terme.

En effet, le Cortancyl, le Solupred et leurs génériques, des médicaments anti-inflammatoires à base de prednisone et de prednisolone, pourraient bientôt être en rupture de stock en France.

Des patients m'ont d'ailleurs récemment alerté sur leurs importantes difficultés à s'approvisionner en pharmacie, les officines usant entre elles de solutions de "dépannage" qu'elles s'attachent à proposer afin de palier à l'impossibilité d'obtenir des médicaments à base de cortisone. Malheureusement, ces procédés atteignent actuellement leurs limites.

Pour preuve, mardi 14 mai, l'Agence française de sécurité du médicament a recommandé aux professionnels de limiter l'utilisation de ce type de médicaments « aux situations où elles sont médicalement indispensables » et de se tourner vers des alternatives. Deux jours plus tard, le jeudi 16 mai, une spécialité, la prednisolone en comprimé effervescent sécable 5 mg, était porteuse d'une pastille rouge, le stock ne pouvant couvrir les besoins que pour une période inférieure à 15 jours.

Or, la prednisone (Cortancyl et génériques) et la prednisolone (Solupred et génériques) sont des anti-inflammatoires très couramment utilisés pour traiter diverses pathologies tels les rhumatismes, les maladies auto-immunes ou encore les douleurs dues au cancer. Du fait de leur action sur les défenses immunitaires, ces médicaments ont également pour effet de protéger pour les organes greffés afin de diminuer les risques de rejet.

L'indisponibilité de ces médicaments, d'intérêt thérapeutique majeur, peut donc être susceptible de mettre en jeu le pronostic vital de certains patients, à court ou moyen terme, ou même représenter un facteur de rechute important.

Si les raisons de ces fortes tensions en approvisionnement restent assez floues, de nombreux professionnels, en lien avec les laboratoires et fournisseurs, avancent une explication : que les laboratoires, sollicités par le marché chinois et indien en quête de médicament de qualité, ne sont pas en mesure de produire suffisamment face à la demande mondiale et qu'ils leur seraient, dans ce contexte, plus avantageux de fournir le marché asiatique que le marché français du fait que les prix fixés de manière réglementaire par la Sécurité sociale française, seraient moins rémunérateurs.

Pour ne prendre que l'exemple de l'année 2017, l'Agence nationale du médicament (ANSM) a reçu 530 signalements de rupture de stock ou de tension d'approvisionnement concernant des médicaments essentiels, soit 30 % de plus que l'année précédente qu'était 2016. Cette hausse inédite a abouti à la création d'une mission d'information créée « afin d'identifier les raisons de ces pénuries et formuler des propositions pour lutter à l'avenir contre ce phénomène ».

C'est pourquoi, au regard de la situation qui n'est pas nouvelle, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'expliquer les motifs qui conduisent à cette actuelle crise d'approvisionnement des médicaments à base de cortisone, mais également m'indiquer quels sont les moyens d'action que le Ministère de la Santé compte mettre en place pour endiguer cette situation qui met en péril la santé de bon nombre de Français.

En espérant avoir retenu votre attention et dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Avec mes meilleurs
sentiments*

Paul MOLAC

